Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260429-DELIB22_2026-DE

Date de convocation : le 17 avril 2026

Délib n° 22-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; M. SERRES Alexandre ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LASSERRE Christian ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; Mme UZEL Martine ; M. VAN NOPPEN Johan. **Absents :** **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET COMMUNE

Considérant que les résultats du Compte Financier Unique 2025 du Budget Commune présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement reporté (N-1) :	206 150,94
Résultat de fonctionnement 2025	5 938,77
Résultat cumulé de fonctionnement 2025	212 089,71
Résultat d'investissement reporté (N-1)	79 520,73
Résultat d'investissement 2025	- 17 895,25
Résultat cumulé d'investissement	61 625,48

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Dépenses d'Investissement reportés	265 311,00
Recettes d'investissement reportés	124 486,00

Considérant que le besoin de Financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Besoin de Financement	**79 199,52**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	**79 199,52**
Affectation de l'excédent de fonctionnement à la ligne 002 (recettes)	**132 890,19**
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	**61 625,48**

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)